



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



La 1ère étape du cycle budgétaire

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	5
I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL	6
A - La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel	6
B - Le Taux de croissance des prix à la consommation	6
Banque Postale 11 2025.....	6
C - Le déficit public :	6
D - L'inflation :	6
E - La Dette publique	6
F - La réduction du Fonds Vert	7
G - La Dotation Globale de Fonctionnement.....	7
II – LE CONTEXTE COMMUNAL.....	7
A - Une tension sur les comptes liée à des éléments exogènes.....	7
III – L'INTERCOMMUNALITÉ.....	8
A - La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine CASGBS.....	8
PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	9
I – LES CONTRAINTES ET LES INCERTITUDES DU BUDGET 2026	9
II – HISTORIQUE DES RESULTATS.....	10
A - Evolution des résultats de fonctionnement :	10
B – Recettes « exceptionnelles » :	10
C - Les droits de mutation	11
D - Trésorerie.....	11
E - Facteurs de contraintes.....	12
PARTIE IV : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026	13
I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
A - Produits des services.....	15
B - Les impôts et taxes perçues	15
C- L'Attribution de Compensation (AC) : Le montant est stable depuis 2022 (5 087 K€/ An).....	15
D - Les dotations et subventions	16
II – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	18
A - Les charges à caractère général	19
B - La masse salariale	20
C - Les autres charges de gestion courante.....	23
D - Évolution des subventions attribuées	23
E - Les atténuations de produits (prélèvements effectués par l'Etat).....	24
F - Dotation aux amortissements	24
III – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	27
A – Les orientations retenues pour 2026	27
B – Evolution des dépenses d'investissement.....	28
C – Présentation du plan pluriannuel d'investissements	29
V – UNE DETTE MAITRISEE.....	30

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du Budget Primitif doit être précédé, dans les deux mois, d'un Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal. Celui-ci s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui expose les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Cet exercice constitue le prélude à l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Financier Unique.

Ce débat se nourrit d'informations générales liées au contexte économique et financier, tant sur le plan national que local. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances d'évolution des postes de recettes et de dépenses du budget.

Le budget est un document présentant sous forme financière, les orientations politiques de la municipalité. Il se doit de répondre aux attentes et aux préoccupations des Louveciennois.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis aux Services Préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la Commune.



INTRODUCTION

Depuis 2020, la France est confrontée à une succession de crises majeures – sanitaire, économiques, sociales et géopolitiques – qui ont profondément marqué son paysage institutionnel et budgétaire.

L'instabilité politique, depuis 2 ans, a créé un environnement incertain pour l'élaboration des budgets des collectivités locales. Cette situation institutionnelle s'ajoute à deux situations nationale et internationale complexes.

Les prévisions économiques pour 2026 confirment ces inquiétudes. La dette publique nationale représente 117.4 % du PIB.

Selon les dernières informations, les collectivités territoriales seraient, comme l'an passé, appelées à contribuer à l'effort global.

Par prudence comptable, en raison d'une visibilité inexistante sur l'avenir, il a été retenu des hypothèses budgétaires très prudentes.

La capacité d'agir des équipes municipales se réduit. Elle est impactée par les éléments suivants :

- La réduction drastique des concours de l'Etat et le « gel » des subventions jusqu'en 2027 du Conseil Départemental des Yvelines.
- Une interrogation sur le niveau de la capacité de la CASGBS à aider financièrement les communes en 2026.
- La situation financière locale contrainte compte tenu des faibles marges de manœuvre.
- Le niveau de la participation des communes au financement de la dette abyssale de l'Etat, qui est annoncée multipliée par deux.
- Le solde du remboursement de la Taxe Additionnelle Villevert (375 000 €)

Louveciennes : un équilibre budgétaire tenu

A l'heure où s'achève un mandat traversé par de multiples crises, ce rapport réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement, de s'adapter dans cet environnement d'une rare complexité et d'agir en toute responsabilité.

La commune doit savoir anticiper une pression financière durable et préparer la trajectoire budgétaire en toute lucidité.

Devant ce constat et dans l'incertitude sur les années à venir, la commune, premier échelon de proximité, se doit de privilégier les réponses aux besoins de la population et à l'entretien de son patrimoine bâti et matériel.

PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des éléments exogènes :

L'instabilité politique et institutionnelle nationale qui perdure engendre un manque de visibilité pour les finances publiques locales. Elle fait peser une part d'aléas sur les hypothèses budgétaires.

En 2025, l'Etat a imposé une contribution des collectivités au déficit public.

Le projet de Loi de Finances 2026 n'est pas connu au moment de la rédaction du présent ROB. Faute de vote de cette loi, on ignore encore à ce jour quelle sera la hauteur de la « contribution » au redressement des finances publiques qui sera exigée des collectivités.

Le montant du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) imputé à la commune de Louveciennes sera probablement doublé voir triplée en 2026.

Quel sera le devenir du DILICO pour les communes ? Ce dernier sera-t-il cantonné à l'exercice budgétaire 2026 ? La réponse demeure très hypothétique.

Les partenaires que sont le Conseil Départemental des Yvelines et le Conseil Régional sont amenés dans le cadre de leur baisse de recettes, à réduire de manière conséquence les subventions aux communes, tout comme l'Etat réduit les enveloppes du Fonds Vert, DSIL, ...

Le Conseil Départemental a annoncé en 2025 qu'il gelait toute subvention jusqu'à une date indéterminée.

Fort est de constater que les recettes qui émanent de l'Etat et des partenaires sont de moins en moins dynamiques.

De plus, le montant de la DGF sera-t-il à nouveau gelé, pour continuer d'alimenter les dispositifs de péréquation, se traduisant par une nouvelle diminution de la dotation forfaitaire des communes ?

Dans ces conditions, sans savoir de quelles recettes la commune disposera, l'élaboration du budget primitif 2026 doit se faire sur des bases particulièrement prudentes.

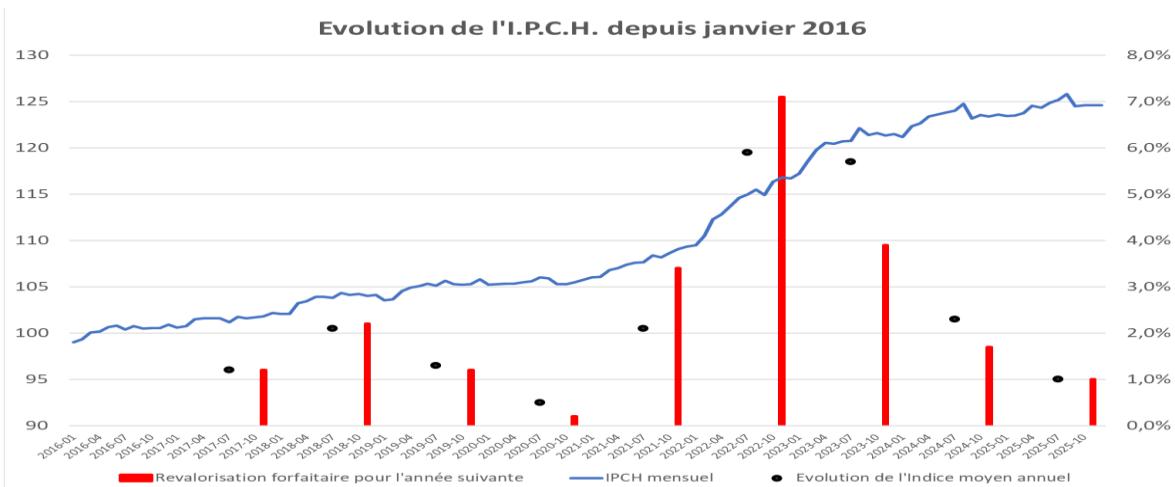
I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

A - La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Réal 2025	Prév. 2026
1,7 %	1,4 %	-8.0 %	6.5%	2.6 %	0.9 %	1.1 %	0.7 %	0.9 %

B - Le Taux de croissance des prix à la consommation

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prev. 2026
1.8%	1,1 %	0,5 %	1.6 %	5.3 %	4.9 %	2.3 %	1.1 %	1.3 %



Banque Postale 11 2025

C - Le déficit public :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prév. 2026
X % du PIB	-2.5 %	-3.1%	- 9.1%	- 6.4%	- 4.7 %	- 5.5 %	-6.1%	- 5.4%	-5.7 %

D - L'inflation :

L'inflation, hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,0 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,7 % en 2026 (Caisse d'Epargne 11 2025).

E - La Dette publique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prév. 2026
(X% du PIB)	97.5%	115.0 %	115.6 %	111,5 %	109.9 %	112 %	117.4%	118 % ?

F - La réduction du Fonds Vert

Au moment de l'élaboration de ce ROB, le montant du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi Fonds Le budget des ressources humaines de la Ville accompagnera en 2026 la mise en œuvre des politiques publiques et des projets municipaux, en poursuivant l'adaptation des effectifs et des compétences aux besoins du territoire Vert, reste dans l'attente des données de la Loi de Finances 2026. Mais au regard des annonces, il est attendu une baisse de l'enveloppe de cette participation financière aux investissements.

Il serait de 650 millions € en 2026. Il était de 2 milliards € en 2023, 2,5 milliards € en 2024 et 1,15 milliard € en 2025.

G - La Dotation Globale de Fonctionnement

Quels seront les montants retenus dans la loi de Finances 2026 de la DGF et des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et de Solidarité Rurale (DSR) ?

Face à ces interrogations, il est raisonnable d'évaluer avec précaution le montant de ces recettes sur les bases de 2025, soit une diminution estimée à 70 k€ en 2026.

II – LE CONTEXTE COMMUNAL

La commune doit rester le pôle de proximité et de stabilité. L'objectif est de s'adapter de façon responsable et raisonnable au contexte, en ne renonçant pas aux ambitions de modernisation de notre commune.

A - Une tension sur les comptes liée à des éléments exogènes

1. Un niveau de prix des dépenses courantes (produits et services) et des fluides qui reste élevé.
2. L'impact du contentieux en cours concernant la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement Villevert (en 2024, la ville a été condamnée par le tribunal administratif (en appel) à rembourser à la Direction Départementale des Finances Publiques la totalité de la somme perçue en 2009, soit 1 127 329 €).

La ville a réglé les échéances 2024 et 2025 = 751 552 € avec la reprise des provisions réalisées pour ce risque.

Le solde sera pris sur les recettes de la commune soit 375 777 € au BP 2026.



III – L'INTERCOMMUNALITE

A - La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine CASGBS

La CASGBS gère pour le compte de la commune, les compétences qui lui ont été transférées : le développement économique, le tourisme, l'assainissement, les eaux pluviales, les ordures ménagères, la GEMAPI, le transport...

L'intercommunalité a permis des mutualisations pour :

- Des achats groupés ex : produits d'entretien.
- Des solutions de mise à disposition de compétences : référent Plan Inter Communal de Sauvegarde.
- Des formations : Armement des policiers municipaux, nature en ville, achat public, premier secours en santé mentale, maîtrise des réseaux sociaux, intelligence artificielle, ...
- L'organisation de réseaux des métiers : finances, informatique, communication, marchés publics, ...
- La création de communautés de travail : sur les énergies, les études de faisabilité des réseaux de chaleur, ...
- L'organisation de rencontres et d'échanges d'expériences sur des thématiques différentes : redynamiser les centres-bourgs, la mobilité douce, le plan climat, la gestion des bio déchets,

PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Compte tenu des élections municipales de mars prochain, le budget 2026 sera un budget de continuité, sans nouvelle mesure majeure.

La collectivité doit poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de gestion dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

I – LES CONTRAINTES ET LES INCERTITUDES DU BUDGET 2026

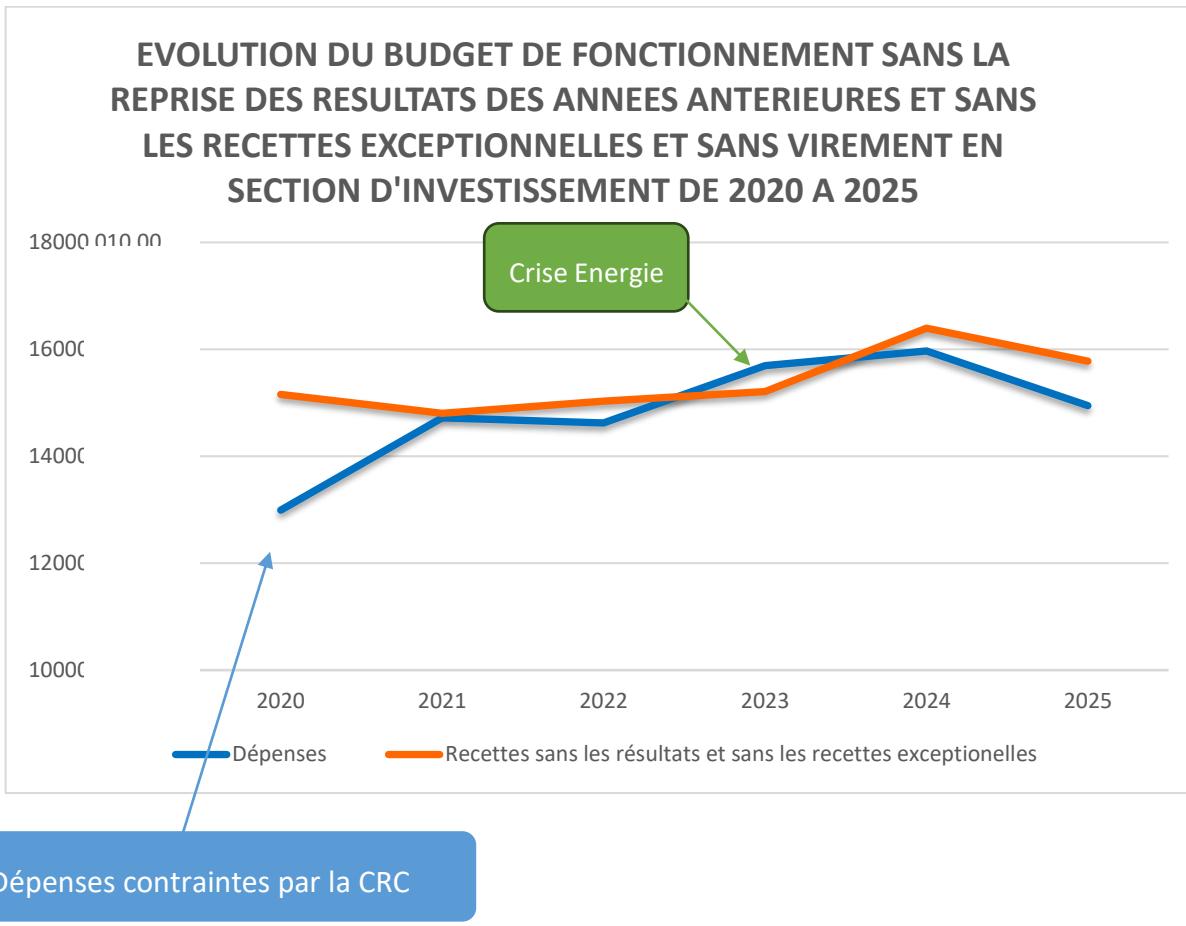
La contrainte budgétaire liée aux incertitudes et à la baisse de recettes nécessite une grande prudence du montage budgétaire. Ce dernier pourra être ajusté en cours d'année selon les évolutions.

-Le Budget Primitif s'appuie sur les défis suivants :



II – HISTORIQUE DES RESULTATS

A - Evolution des résultats de fonctionnement :



DES RECETTES SUPERIEURE AUX DEPENSES DEPUIS 2024

Il s'en dégage une capacité d'autofinancement.

B – Recettes « exceptionnelles » :

- ✓ Attendues en 2026 : vente de 2 maisons situées sur le secteur de l'Etarché (promesses de ventes signées en 2025)
 - 5 rue de l'Etarché 765 000 €
 - 7 rue de l'Etarché 340 000 €

C - Les droits de mutation

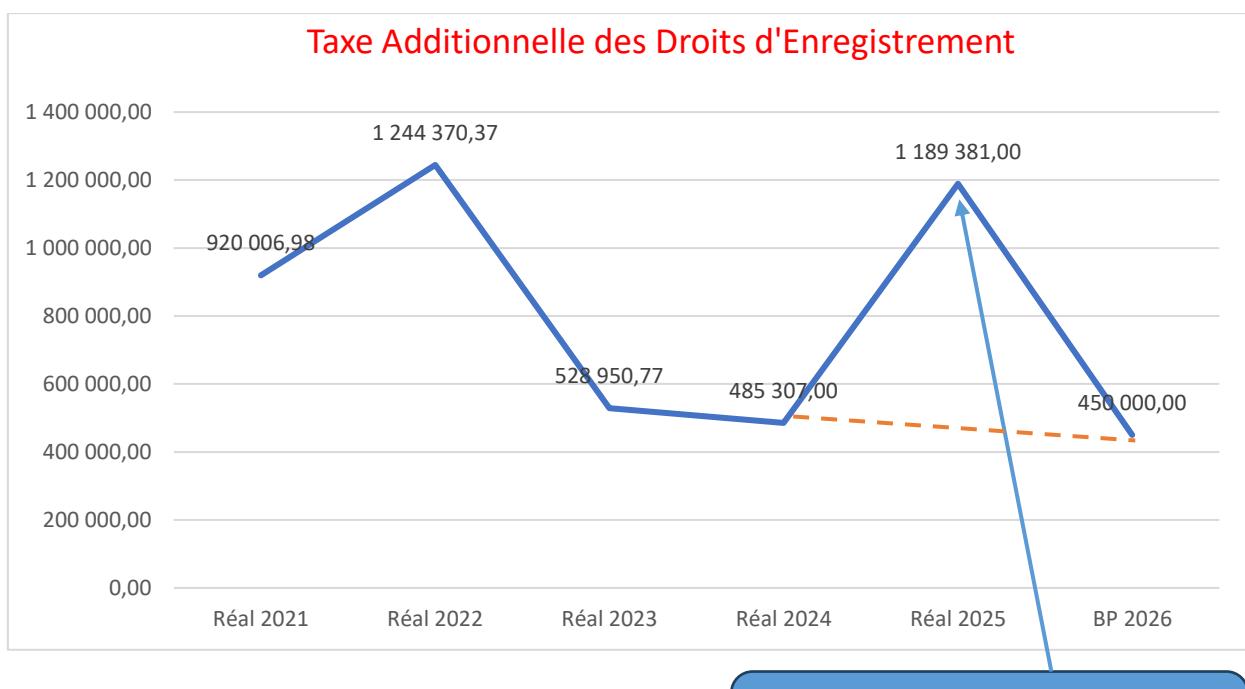
➤ Deux ventes de demeures patrimoniales privées ont permis d'enregistrer des recettes inhabituelles de droits de mutation de :

- 447 000€.
- 218 447 €

En dehors de ce type de vente, on ne peut pas parler pour le moment de réelle reprise du marché de l'immobilier. Le volume des ventes 2025 (hors ventes « exceptionnelles) est en légère évolution à Louveciennes.

En conséquence, cette recette sera estimée au budget 2026 en tenant compte du réalisé 2025 sans les Droits de Mutation exceptionnelles.

- 485 307 € en 2024
- 508 106 € en 2025.



Recettes suites à des ventes de biens « remarquables »

D - Trésorerie

La situation de trésorerie est saine, et de nouveau en hausse.

Le montant de la trésorerie : 5 870 531,90€ en 2025 (3 419 323,53 € en 2022 / 3 164 310,02 € en 2023 / 5 346 292,17€ en 2024).

E - Facteurs de contraintes

Les facteurs spécifiques à Louveciennes :

- Un niveau très qualitatif de services à la population correspondant à une commune de plus de 10 000 habitants.
- Un patrimoine bâti vieillissant dispersé à entretenir et à rénover avec de nombreuses « passoires thermiques ».

Il s'en suit :

- Un besoin de restructuration de l'ensemble des bâtiments communaux et de mutualisation des locaux pour une optimisation des coûts ;
- Une recherche accrue de recettes complémentaires ;
- Un pilotage **rigoureux** des dépenses publiques et **concentré** sur les postes indispensables au fonctionnement des services municipaux.
- Des investissements ciblés pour rendre plus performant la qualité et le confort des bâtiments communaux afin de réduire les dépenses de fonctionnement.
- Des arbitrages tournés vers les besoins et les missions prioritaires.



PARTIE IV : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes régulières :

Des produits de fonctionnement proviennent pour une grande part de la fiscalité.

Les autres recettes sont liées à de la location de salles, l'occupation du domaine public, aux produits des services (restauration, péri et extrascolaire, médiathèque, etc.).

Les recettes de fonctionnement 2026 ont fait l'objet d'une estimation prudente, en tenant compte des données connues au moment de l'élaboration de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les recettes exceptionnelles sont comptabilisées dans le budget
et sont donc de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

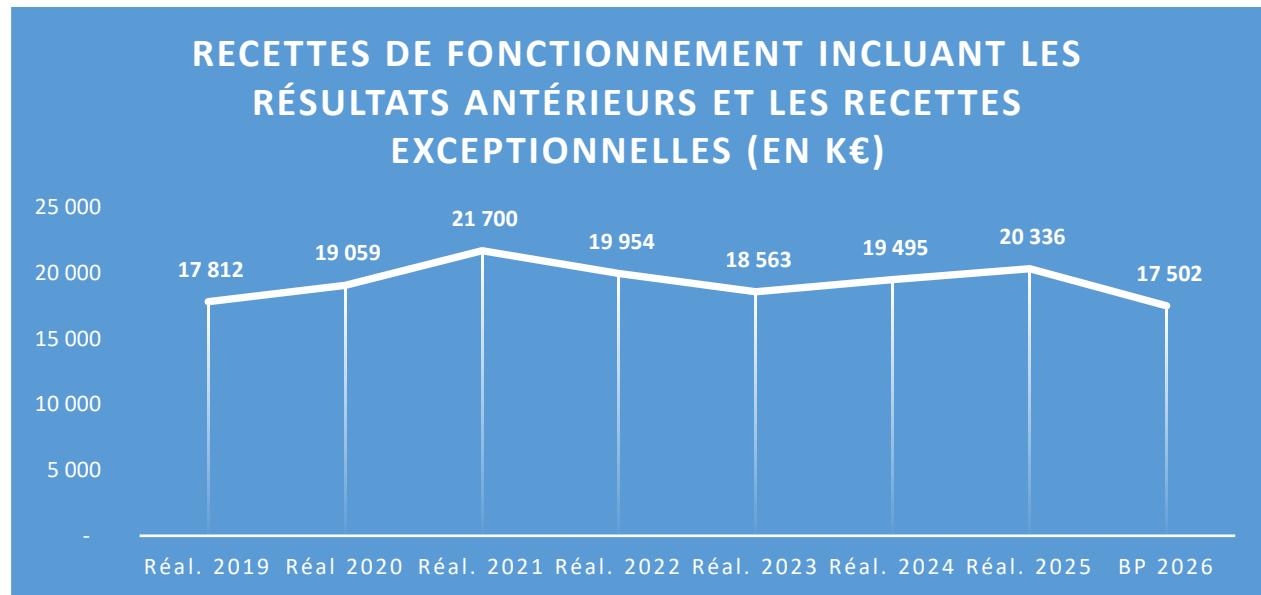
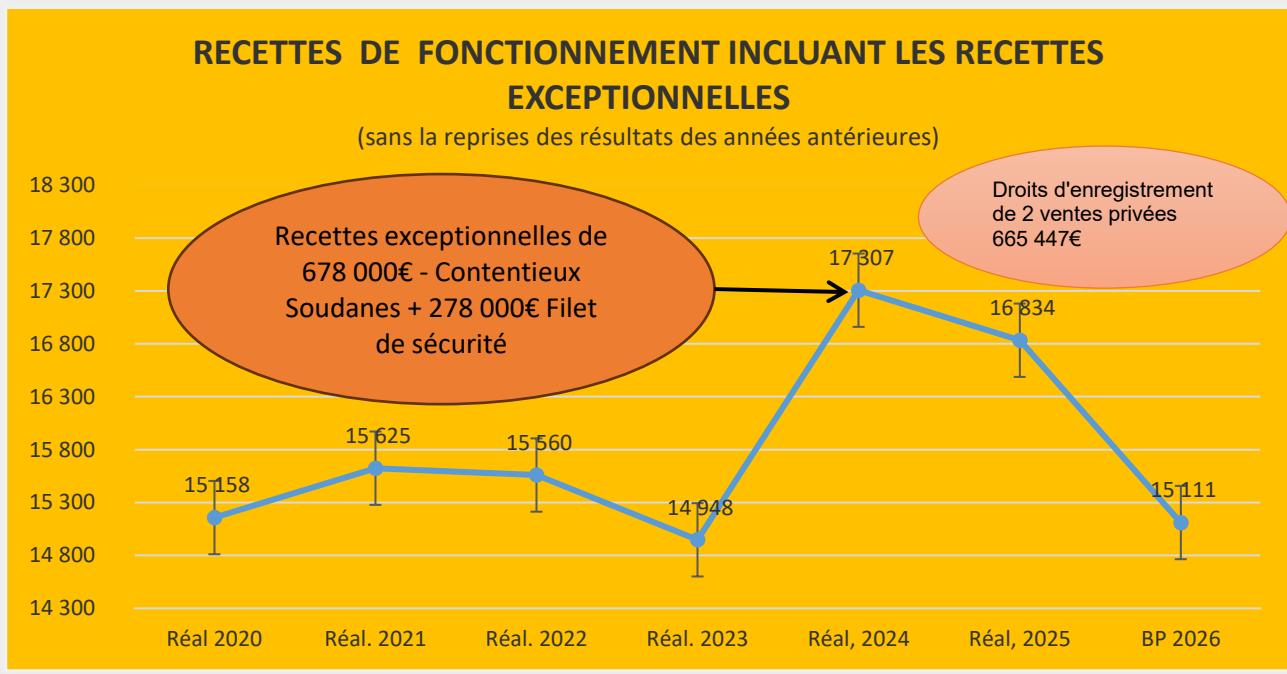
- Les recettes exceptionnelles :

Les recettes liées à des ventes de biens communaux doivent alimenter les besoins financiers pour des investissements structurants. L'objectif de ces travaux est de limiter sur la durée, les dépenses de fonctionnement.

Pour ce faire la commune projette de déposer sur un compte d'attente ces sommes qui seront débloquées au fur et à mesure des besoins sur des investissements conséquents déjà engagés. Exemple : la réhabilitation de la Maison Paul Doumer avec la création de la maison destinée à la jeunesse et à l'art.

De plus, les revenus liés **aux Droits de Mutation « exceptionnels »** représentent une ressource supplémentaire pour l'investissement.

Le tableau suivant présente les recettes de fonctionnement issues des réalisations de 2019 à 2025, et les estimations pour le budget primitif de 2026 (sans recette exceptionnelle).



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DETAILLEES (arrondie à l'euro)	MONTANT REALISE EN K€					BP 2026
	2021	2022	2023	2024	2 025	
Produits des services	824	888	849	1 122	905	738
Impôts et taxes	12 103	12 786	12 220	13 532	14 376	13 553
Dotation, subventions et participations	695	919	541	806	449	372
Autres produits de gestion courante	315	281	308	1 235	608	349
Produits financiers	20	-	-			
<i>Sous-total</i>	13 957	14 874	13 918	16 695	16 338	15 012
Produits exceptionnels	938	568	392		10	
Reprises de provisions	-	1	-	416	395	
Opérations d'ordres	577	-	244			
Atténuations de charges	153	114	147	196	91	100
TOTAL	15 625	15 557	14 701	17 307	16 834	15 112



A - Produits des services

Les recettes des produits des services sont en diminution, 1 122 K€ en 2024, 905 K€ et 738 K€ en 2025.

Cette baisse est liée à la diminution de fréquentation des équipements et services, la facturation moindre sur des occupations du domaine public (la location de locaux pour les tournages de films), la baisse des effectifs scolaires, etc. et à la sortie de la gestion de la restauration scolaire de l'école Sainte Jeanne d'Arc

La mise en place d'une nouvelle politique tarifaire pour la restauration, l'accueil en péri et extra-scolaire a également généré une diminution des produits de ces prestations.

B - Les impôts et taxes perçues

➤ La Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière

Depuis la réforme de la Taxe d'Habitation et le transfert à la Communauté d'Agglomération de la fiscalité économique, la Taxe Foncière communale (foncier bâti et non bâti) est le seul impôt que maîtrise la commune.

Pour rappel, à la suite de la Loi de Finances 2021, la Commune ne perçoit plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La recette issue de ces impôts devrait enregistrer en 2026 une faible dynamique en 2026 (environ 1 %).

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des bases

EVOLUTION DES BASES décidée par l'État							
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prév.2026
19 244 016	19 613 921	19 467 518	20 263 073	21 380 125	22 174 600	22 551 568	22 731 073
2,88%	1,89%	-0,75%	3,93%	5,22%	3,58%	1,70%	0,80%

Comme chaque année, la ville a connaissance des montants de cette recette, de manière provisoire, en début d'année. Mais, l'incidence réelle n'est connue qu'en décembre de l'exercice, au moment de la communication des bases définitives.

L'évolution du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne concerne que sur l'augmentation des bases, les taux restants identiques sur la période.

C- L'Attribution de Compensation (AC) : Le montant est stable depuis 2022 (5 087 K€/ An).

L'AC est versée par la CASGBS en compensation de la perte de recettes liées à la fiscalité économique.

D - Les dotations et subventions

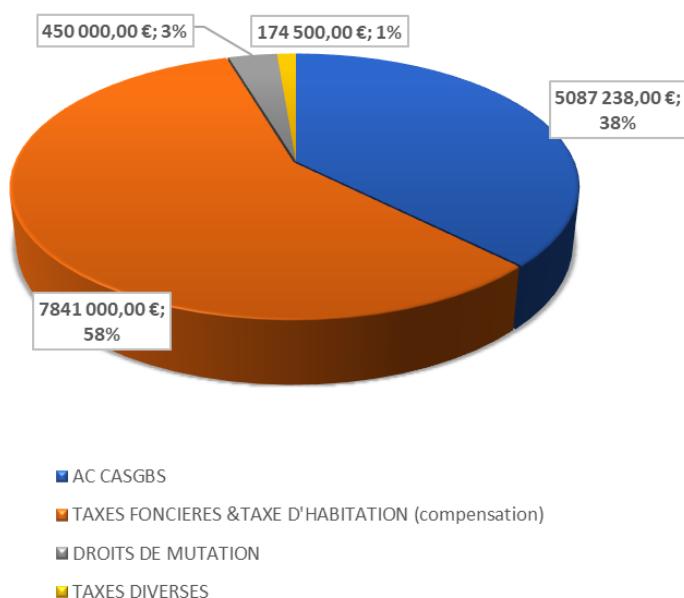
➤ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF correspond à la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.

Sa structure comporte 2 composantes :

- 1 part DGF forfaitaire calculée par rapport à la population,
- 1 part de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale

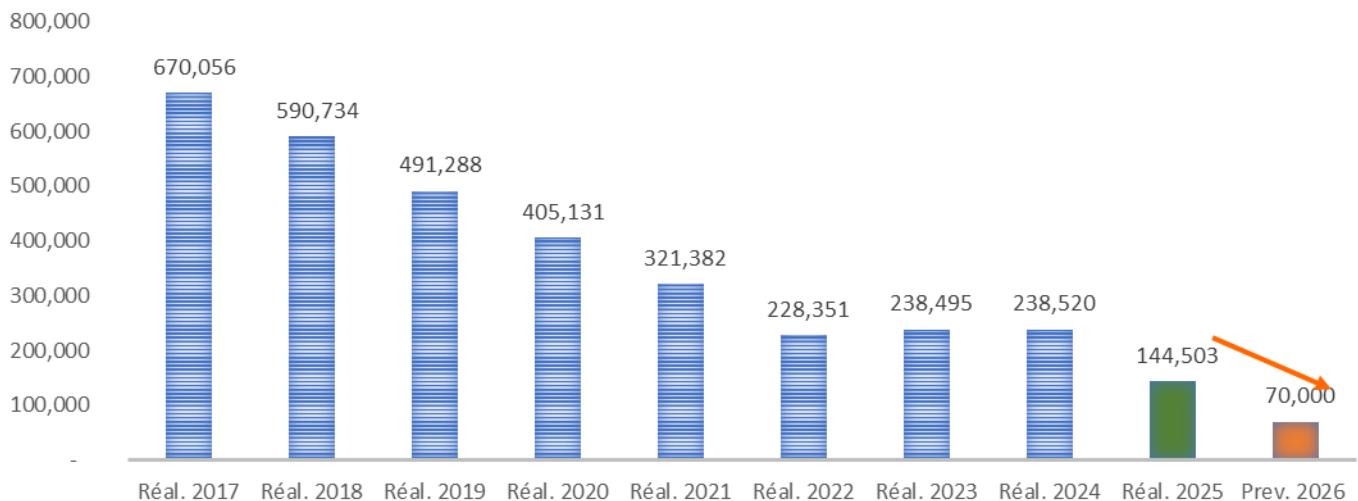
RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES RECETTES FISCALES AU BP 2026



	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Prev. 2026
Prév									
DGF (K€TTC)	590,734	491,288	405,131	321,382	228,351	238,495	238,520	144,503	70,000
Ecart	-79,322	-99,446	-86,157	-83,749	-93,031	10,144	0,025	-94,017	- 74,503
Evolution	-12%	-17%	-18%	-21%	-29%	4%	0%	-39%	-52%



DGF (K€TTC)



La commune est identifiée comme une « commune riche », en raison du niveau moyen de ressources de ses habitants plus élevé que celui des habitants d'autres communes. De ce fait, elle voit sa DGF diminuer au fil des années.

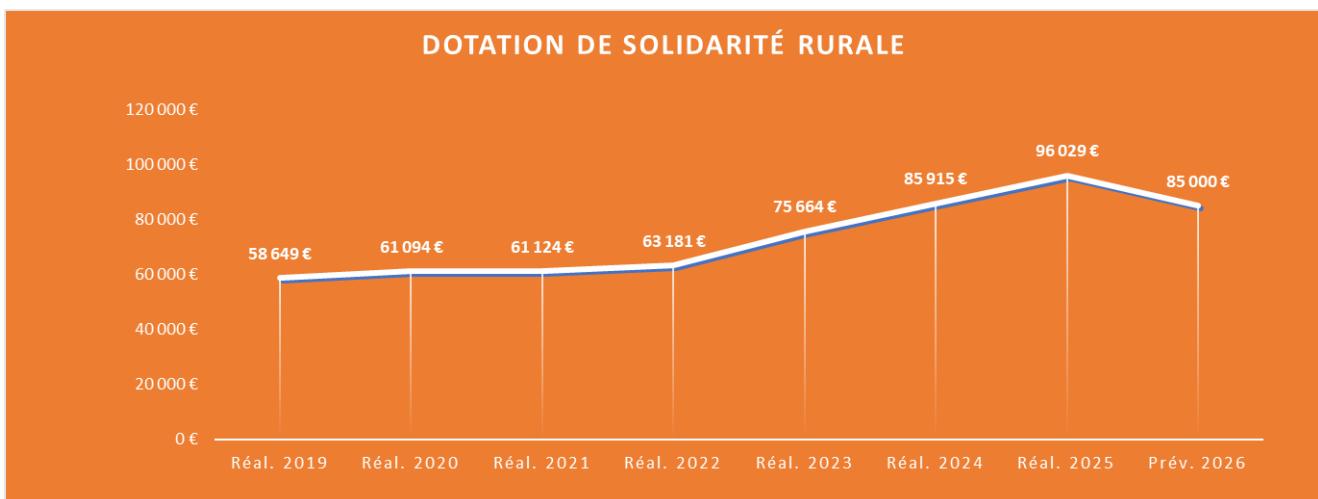
En 10 ans, la perte de recette de fonctionnement liée à la baisse de cette dotation est de 600 K€

Compte tenu de la baisse de cette recette en 2025 et face à l'incertitude, la prévision 2026 reste prudente.

➤ La Dotation de Solidarité Rurale :

Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Prév. 2026
58 649 €	61 094 €	61 124 €	63 181 €	75 664 €	85 915 €	96 029 €	85 000 €

Cette recette est en hausse depuis plusieurs années : + 10 114 € en 2025 par rapport à 2024. En l'absence de Loi de Finances 2026 au moment de l'élaboration de ce ROB, le prévisionnel 2026 est établi sur la base du montant de 2024.



EN SYNTHESE :

56,32 % des recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité directe : Taxe Foncière, Taxe d'habitation, ...)

Les dotations et les subventions connaissent une chute inéluctable.

II – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

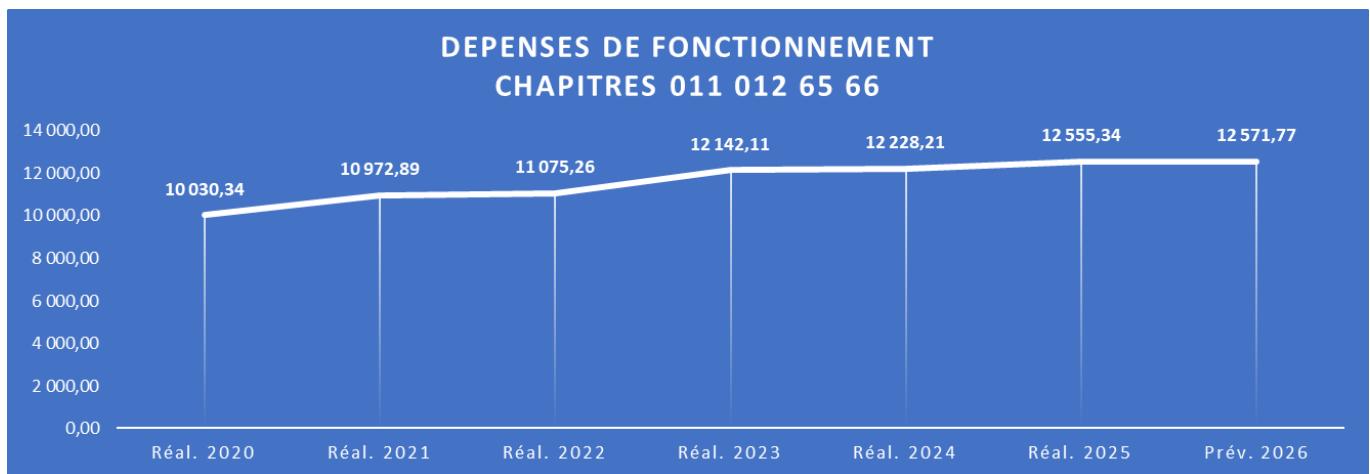
Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses d'ordre) s'élèvent pour 2026 à 15 741 K€ et sont, en grande partie, obligatoires.

Dans un contexte financier difficile, la commune est contrainte de recentrer la dépense publique sur **les postes indispensables** au fonctionnement des services municipaux déjà fortement optimisés, pour maîtriser les coûts et identifier des priorités.

Les graphiques et les tableaux suivants présentent les dépenses de fonctionnement issues des réalisés de 2019 à 2025 et du prévisionnel 2026.

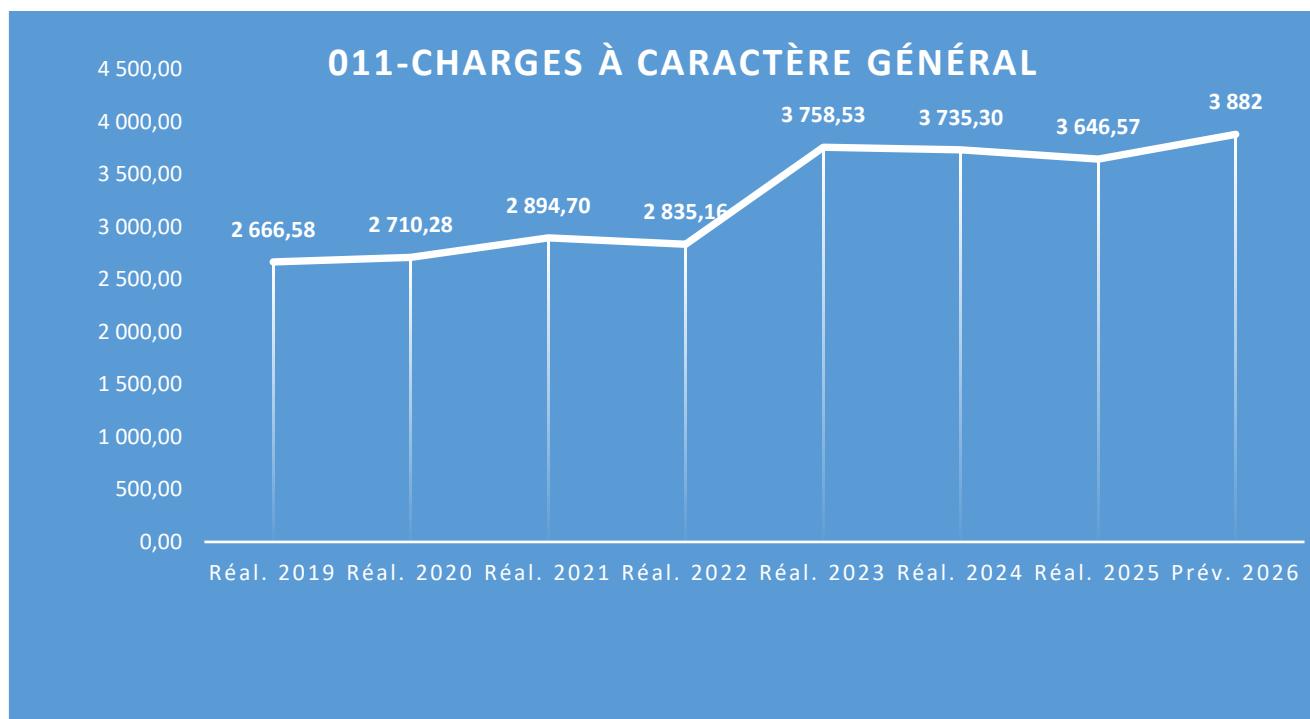
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							BP
	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Prév. 2026
011-Charges à caractère général	2 710,28	2 894,70	2 835,16	3 758,53	3 735,30	3 646,57	3 882,03
012-Charges de personnel	4 683,54	5 515,55	5 772,10	5 887,56	5 754,39	5 679,99	6 200,00
65-Autres charges de gestion courante	2 440,30	2 378,07	2 324,29	2 333,47	2 231,21	1 999,98	2 410,46
66-Charges financières	196,22	184,57	143,71	162,55	507,31	90,37	79,28
014-Atténuations de produits	2 204,19	2 105,29	2 145,15	2 109,91	2 441,27	2 583,37	3 225,80
TOTAL	12 234,53	13 078,18	13 220,41	14 252,02	14 669,48	14 000,28	15 797,57
Variation	20,15%	6,90%	1,09%	7,80%	2,93%	-4,56%	12,84%





A - Les charges à caractère général

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chapitre 011 de la collectivité entre 2019 et 2025 ainsi que le prévisionnel 2026.



Un effort sur l'optimisation des coûts est nécessaire afin de maintenir l'ensemble des services à la population.

B - La masse salariale

Les villes sont des entreprises de service. Toute action nécessite le recours à l'intervention d'agents municipaux, à du matériel et à des locaux.

Ce poste représente au BP 2026 : 35 % des dépenses budgétaires (39 % du budget si on soustrait les opérations d'ordre du total des dépenses).

La maîtrise durable de la masse salariale nécessite un suivi rigoureux.

Devant la difficulté à recruter des agents sur des postes d'entretien, la commune s'est trouvée dans l'obligation d'externaliser partiellement ce service.

➤ Les mesures qui impactent le coût de la masse salariale :

L'hypothèse retenue pour **la masse salariale au BP 2026 sera en baisse d'environ 2,6 % par rapport au BP 2025**. Ce poste intègre :

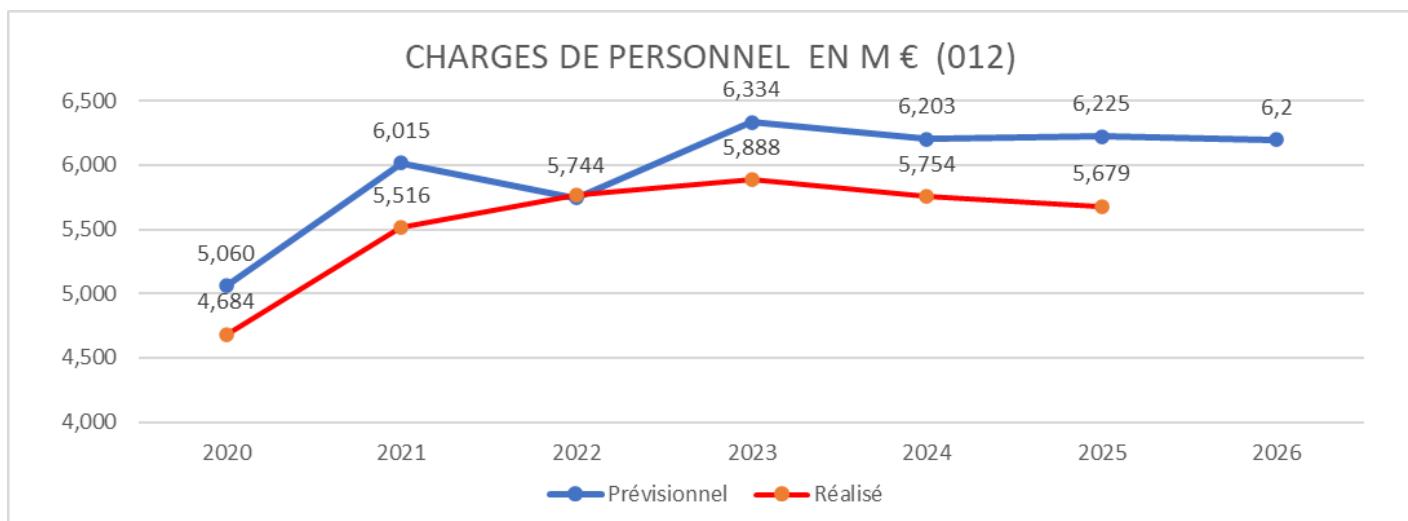
- Les mesures générales et catégorielles et notamment la création d'un nouveau régime indemnitaire pour la filière de la police municipale.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont entre autres les avancements d'échelon.
- La prise en compte des vacances de postes.
- La taxe annuelle obligatoire depuis 2025 dans le recrutement d'apprenti de niveau Bac +3 750 € 2 apprentis (Sce espace vert + Sce Enfance et Vie Scolaire) = 1 500 €.

- Un nouveau décret (n°2025-86 du 30 janvier 2025) a programmé une hausse du taux de cotisation CNRACL (Caisse de Retraite) sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.

Le coût annuel est de + 72 000€. Il s'ajoute à la 1^{re} hausse appliquée en 2025.

Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux était fixé à 31,65% en 2024. Le décret de 2025 augmente progressivement ce taux à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

- Les élections municipales. Le coût 2026 est d'environ 20 000 €.
- La revalorisation du SMIC de 1.18 % engendre en 2026 une hausse du traitement minimum des fonctionnaires afin de garantir un niveau de rémunération conforme au SMIC = 10 700€.



En 2026, l'estimation tient compte des postes pourvus ou indispensables à pourvoir.

Au cours de l'année 2025, certains postes sont restés vacants sur des durées variables.

Il apparaît que les charges de personnel de la commune de Louveciennes sont en dessous de la moyenne des communes de même strate qui est de 50 % en 2024.

NOMBRE DE POSTES CREEES ET OCCUPES								
	2022		2023		2024		2025	
	Créé	Occupé	Créé	Occupé	Créé	Occupé	Créé	Occupé
Culture	2,5	2,5	2,5	3,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Médiathèque	4	4	4	3	4	4	4	4
Maison des Enfants	5	5	5	5	5	5	5	5
Maison Etang	1	1	1	1	1	1	1	1
Régisseurs	2	2	2	2	2	2	2	2
Communication	1,5	1,5	1,5	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL Culture et communication	16	16	16	16	17	17	17	17
Enfance et vie scolaire secrétaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Péri et extrascolaire	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	11,5	11,5
Restauration et ménage	19,5	19,5	21,5	21,5	21,5	21,5	21,5	22,5
Sport scolaire et CMJL	1	1	1	1	1	1	1	1
ATSEM	7	7	7	7	7	7	9	8
TOTAL Enfance et Vie Scolaire	42	42	44	44	44	44	44	44
Police Municipale	7	7	7	7	7	6	7	6
Police Municipale secrétaire	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL Police municipale	8	8	8	8	8	7	8	7
Etat Civil	2	2	2	2	2	2	2	1
Marchés publiques	2	2	1	1	2	1	2	1
Appariteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Accueil Mairie	1	1	1	1	1	1	1	1
Urbanisme	2	1	2	1	2	1	2	1
Informatique	1	1	1	1	1	1	1	1
Secrétariat du maire	1	1	1	1	1	1	1	1
Secrétariat Général	0	0	0	0	0	0	0	0
Affaires Juridiques	1	1	1	1	1	1	1	1
Direction Générale	2	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL Administration	13	12	12	11	13	11	13	10
Finances	4	4	4	3	4	3	3	3
Ressources Humaines	4	4	4	3	4	4	4	4
Service technique	2,5	0,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4,5	4,5
Technique secrétaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Techniques Espaces verts	10	9	10	8	10	6	9	7
Techniques logistique	2	2	2	2	2	2	2	2
Technique mécanique	1	1	1	1	1	1	1	1
Technique menuiserie	2	2	2	0	2	0	0	0
Technique peinture	2	2	2	2	2	1	2	1
Technique plomberie	1	1	1	1	1	1	1	1
Technique voirie/Propreté urbaine	5	4	5	3	5	3	4	3
Sport	5,5	5,5	5,5	4,5	5,5	4,5	6	6
TOTAL Technique & Sport	32	28	33	26	33	23	30,5	26,5
TOTAL NOMBRE D'AGENTS	119	114	121	111	123	109	119,5	111,5



Information	<p>Les données dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'agents employés sans distinction de temps de travail. Le temps de travail des agents varie selon les besoins du service. Il faut dissocier les postes créés des postes occupés. Il est nécessaire de disposer de plus de postes créés pour permettre une souplesse dans les organisations.</p>					
* + nombre d'étudiant en alternance						

L'effectif budgétaire de 123 en 2024 à 119.5 en 2025. Le contrôle de la masse salariale nécessite une constante adaptation en fonction des besoins des services et des capacités de recrutement.

LES STAGIAIRES

La ville encourage l'intégration d'étudiants en alternance ainsi que de stagiaires. En 2025, trois étudiants ont ainsi bénéficié d'un contrat d'apprentissage d'une durée comprise entre un et deux ans. Par ailleurs, la collectivité a accueilli 42 stagiaires au sein des services municipaux, pour un total de 562 journées de stage.

C - Les autres charges de gestion courante

Pour les associations, les subventions sont évaluées selon les demandes et la politique retenue par la commune :

En M €	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. 2025	Prév. 2026
Autres charges de gestion courante	2 333.47	2 231.22	1 999,24	2 410,46

Elles comprennent essentiellement les subventions au CCAS, aux associations, au versement de notre participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (dont le montant est arrêté par le Conseil Départemental des Yvelines) et la participation à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Le montant annuel de la dotation au C.C.A.S pour 2026 sera de 800 000 €. La baisse de la dotation s'explique par un excédent cumulé du CCAS qui permet de disposer d'un niveau de recettes suffisant pour maintenir le même niveau de service.

Des crédits sont prévus pour des projets, des contentieux et des diverses charges imprévues.

D - Évolution des subventions attribuées

La Ville continue d'apporter son soutien financier au monde associatif (selon les critères définis en 2024) tout en concentrant ses efforts, dans le cadre de sa politique jeunesse, sur les 11-25 ans, les familles et sur des prestations qui profitent au plus grand nombre de Louveciennais.



Pour accompagner les associations, la commune met en œuvre d'autres dispositifs dans l'objectif de soutenir la dynamique associative :

- Mise à disposition de locaux en incluant les fluides.
- Soutien logistique pour leurs évènements.
- Organisation du forum de la rentrée et de diverses manifestations.
- Soutien à la communication : bulletin municipal, sites web et réseaux sociaux de la mairie, ...

E - Les atténuations de produits (prélèvements effectués par l'Etat)

Depuis 2023, le FRSIF et le FNGIR restent stables : FSRIF 0. 575 M € FNGIR 1 571.72 M €

➤ **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)** a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges spécifiques au regard des besoins sociaux de leur population sans pour autant disposer de ressources fiscales suffisantes.

La ville de Louveciennes est classée comme une ville riche dans l'ensemble des indicateurs fiscaux par les services de l'Etat, ce qui génère une participation financière au FSRIF à destination des communes considérées comme moins « favorisées ».

➤ **Le Fonds National de Garantie individuelle de Ressources (FNGIR)**, (sa valeur a été figée en 2013). Il a été créé lors de la suppression de la Taxe Professionnelle pour assurer, via un prélèvement ou un versement, à chaque collectivité territoriale qui percevait cette taxe afin d'assurer le maintien des sommes perçues antérieurement.

F - Dotation aux amortissements

La M57 (mise en place en 2024) pose le principe de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation, calculée au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville.

Les dotations aux amortissements :

Montants

- 934 K€ en 2025
- 1 200 K€ en 2026.

Poursuite de l'application du DILICO

Pour contribuer au redressement des finances publiques, la commune a dû régler la somme de 207 692 € en 2025 au titre du nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) voté en loi de finances 2025 imposant ainsi un effort pour « freiner la dette publique ».

Le multiplicateur de ce montant devrait être entre 2.5 ou 3. Par précaution, le montant 2026 est porté à 630 K€.



Modalités de calcul du prélèvement pour les communes :

- Prélèvement proportionnel à l'écart relatif entre l'indice synthétique de la commune et la moyenne
- Montants inférieurs à 1 000 € non prélevés
- Plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement 2023.

Le gouvernement a annoncé la restitution du DILICO en cinq années à partir de 2027 :

- A hauteur de 20 % pour chacun des fonds de péréquation /an.
- 80 % au bénéfice des collectivités contributrices, sous condition de maîtrise des dépenses.
- Limitation pour **l'ensemble des collectivités contributrices** d'une catégorie (bloc communal, départements, régions ...) de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.
 - Versement intégral si cette évolution est inférieure ou égale à celle du P.I.B. en valeur
 - Absence de versement si elle est supérieure d'un point à celle du P.I.B. en valeur
 - Versement partiel dans les autres cas, tenant compte des évolutions individuelles

Caisse d'Epargne 11 2025

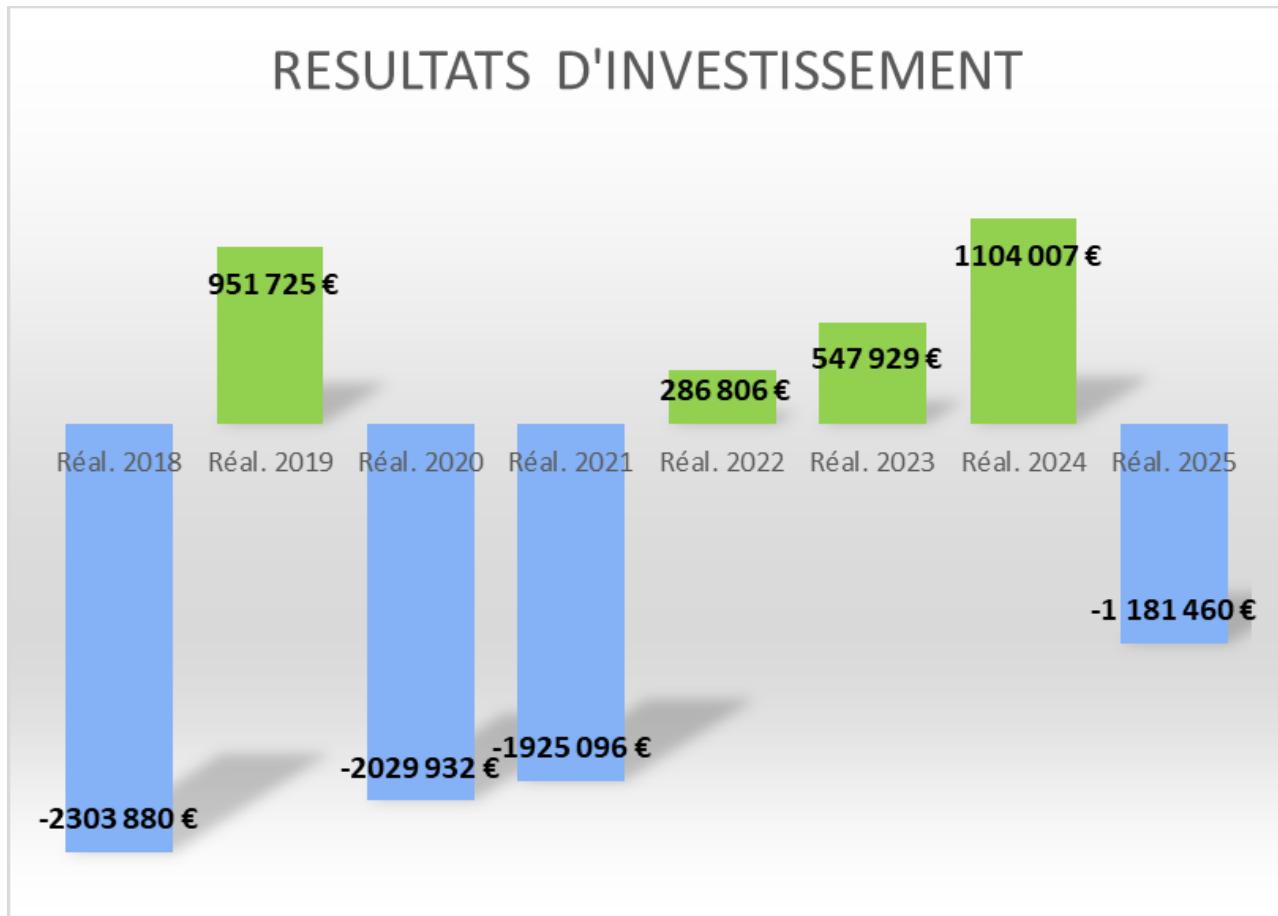


III – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement prudentes

Il est à noter que le résultat 2025 pour la section d'investissement est déficitaire

- 1 181 460,19 €.



Le tableau suivant présente les recettes d'investissement issues des réalisés de 2020 à 2025, ainsi que les estimations pour les budgets primitifs de 2026 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT REALISE (K€)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prév. 2026
13 - Subventions	245	280	161	242	429	240	485
10 - Dotations, fonds divers	373	297	2 866	2 257	1 067	596	3 337
16 - Emprunts et dettes assimilés					846		1 500
27 - Autres immobilisations financières	0,78	0,82			0,81		
024 - Produits de cessions							1 105



DETAIL SUR LES DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	MONTANT REALISE (K€)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prév. 2026
FCTVA	286	218	186	152	270	567	325
TLE / TAM	87	79	93	196	44	6	12
Excédents de fonctionnement capitalisé			2587	1909	753	23	3 000

La ville poursuit sa politique active de recherche de financement auprès des différents partenaires : l'Etat, la Région, la CASGBS, la Caisse d'Allocations Familiales... Le contexte financier de ces derniers leur impose de mettre en place des plans de coupes budgétaires. Ils réduisent le champ des projets éligibles et leur volume financier.

Pour rappel : Les recettes liées à des subventions ne peuvent être inscrites qu'après notification de leur attribution par les partenaires financiers.

Les recettes de fonctionnement viennent alimenter la section d'investissement. Ce mouvement de compte permet de financer des dépenses d'investissement en assurant l'équilibre de la section.

IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La ville a connu le Covid, l'inflation, la crise énergétique et un climat politique national secoué. Malgré cela elle s'est engagée dans un programme d'investissements pour améliorer les services : modernisation de l'éclairage public, travaux dans les écoles, travaux de sécurisation, de voirie, etc.

Dans ce contexte tendu, il faut poursuivre l'avancée des travaux d'investissements étudiés en tenant compte des économies de fonctionnement qu'ils peuvent générer, des ventes de biens (qui peuvent les financer), des subventions auxquelles ils seraient éligibles et de la capacité financière de la commune, mais également de la **capacité des services à porter les projets**.

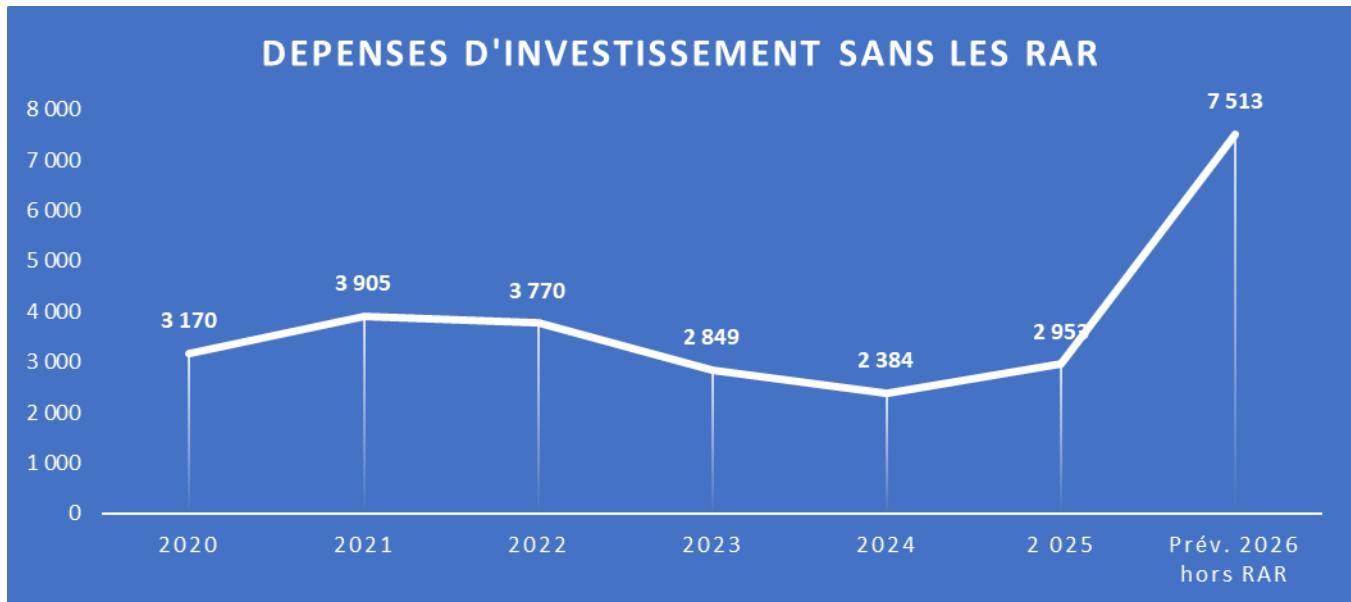
A – Les orientations retenues pour 2026

Les dépenses d'investissements seront essentiellement orientées vers :

- La rénovation de l'éclairage public et dans les classes.
- La création de la Maison de la jeunesse et des arts.
- La rénovation et l'isolation du groupe scolaire des Soudanes.
- La voirie (rénovation des trottoirs les plus endommagés).
- L'environnement.

B – Evolution des dépenses d’investissement

Réalisés de 2020 à 2025 ainsi que les estimations pour le budget primitif de 2026.



Le BP 2026 intègre les provisions à réaliser pour financer les dépenses d’investissements : la Maison de la jeunesse et des arts, l’éclairage public, ... prévues sur les années 2026 et à venir.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT REALISE (K€)						Prév. 2026 hors RAR
	2020	2021	2022	2023	2024	2 025	
20 - Immobilisations incorporelles	26	23	115	173	142	132	82
204 - Subventions d'équipement versées	93	270		70	20	130	130
21 - Immobilisations corporelles	2 097	1 956	3 146	1 847	1 291	1 700	1 132
23 - Immobilisations en cours				22		527	5 684
27 - Autres immobilisations financières	2						
10 - Dotations, fonds divers		108	16	29			
16 - Emprunts et dettes	930	971	493	464	931	464	485
040 - Opérations d'ordre	22	577		244			
TOTAL	3 170	3 905	3 770	2 849	2 384	2 953	7 513

C – Présentation du plan pluriannuel d’investissements

En dehors des travaux d’investissements annuels pour l’entretien des bâtiments, des espaces verts etc. il ressort plusieurs actions « fortes » : la rénovation de l’éclairage public, du groupe scolaire des Soudanes, la création d’une maison de la jeunesse et des arts, des travaux d’aménagement de voirie et les dossiers d’urbanisme : SPR et révision du PLU, acquisitions de terrain, etc.

PROGRAMME PLURI ANNUEL D’INVESTISSEMENTS en €	2026	2027	2028
Informatique acquisition et renouvellement de matériel	92 750€	45 000€	45 000€
Urbanisme	365 000 €	130 000 €	130 000€
Projet d’Atlas de la Biodiversité Communale	7 600 €	0 €	0€
Projet maison Doumer	2 390 000 €	2 000 000 €	409 136 €
Rénovation de l’éclairage public	2 274 296 €	0 €	0 €
Travaux bâtiments : mairie, gymnase etc.	307 000 €	300 000 €	130 000 €
Extension des réseaux	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Travaux Système de Sécurité Incendie Leclerc et Soudanes	247 000 €		
Travaux d’aménagement de voirie (carrefours, trottoirs, passages piétons, rénovation chaussée...)	430 000 €	120 000 €	120 000 €
Travaux équipements de voirie (supports vélo, potelets, barrières, bancs, ...)	29 000 €	19 000 €	19 000 €
Travaux de plantations + aménagements d’espaces verts	55 000 €	10 000 €	10 000 €
Travaux aménagement cimetière et reprises de concessions	59 400 €		
Travaux vidéoprotection	60 000 €	0 €	0 €
Travaux d’aménagements sur route de Saint Germain	250 000 €	0 €	0 €
Travaux écoles dont GS Soudanes	550 000 €	0 €	0 €
Acquisition matériel	28 000 €	19 000 €	19 000 €
Acquisition d’un véhicule en remplace le matériel usager	40 000 €	45 000 €	45 000 €
Total	7 215 046 €	2 718 000 €	957 136 €

V – UNE DETTE MAITRISEE

En 2025, l'encours de la dette est limité avec un taux d'endettement à 12,77% et une capacité de désendettement à 1 an. Il est bien inférieur à la moyenne des communes de même strate (5,2M€)

La situation d'endettement avantageuse de la commune offre la possibilité de se ré-endetter en 2026.

Un emprunt de 1.5 Md'€ participera au montage financier de l'investissement pour la rénovation de l'éclairage public, au taux du livret A + 0.50% (Référence Banque des territoires) sur 25 ans soit un coût annuel de 78 K€, la première échéance interviendra en 2027.

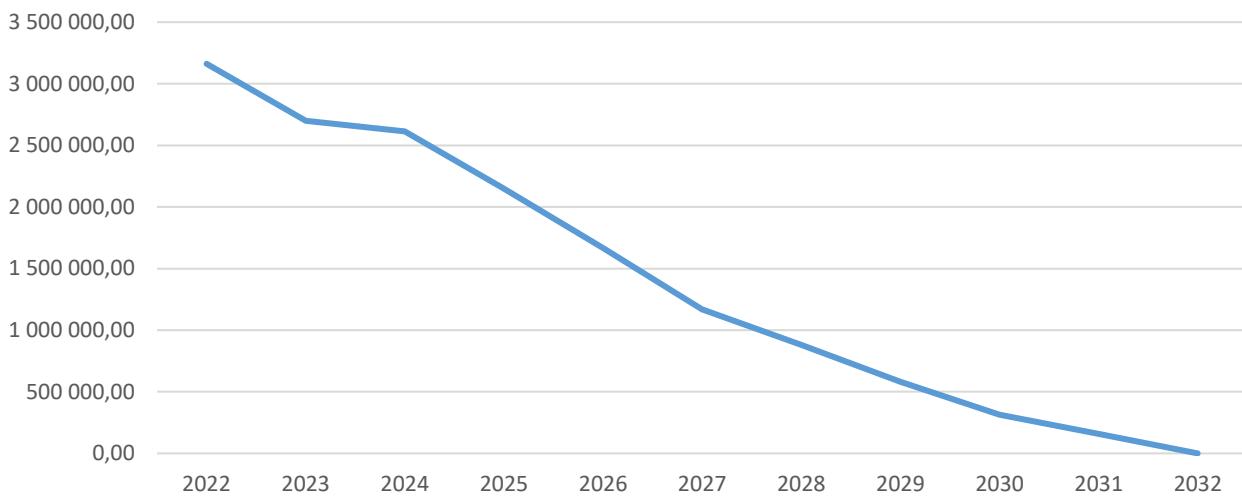
L'encours de dette de Louveciennes passera donc de 2,14 M€ en 2025 à 3,64 M € en 2026.

Le tableau suivant montre le prévisionnel d'amortissement de la dette de la commune jusqu'à son extinction (2032).

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	462 903,38	108 129,44	571 032,82	2 149 298,98
2026	481 164,03	88 471,97	569 636,00	1 668 134,95
2027	500 195,83	68 046,28	568 242,11	1 167 939,12
2028	288 501,67	46 906,93	335 408,60	879 437,45
2029	297 604,09	34 595,52	332 199,61	581 833,36
2030	267 548,00	21 993,26	289 541,26	314 285,36
2031	155 130,94	12 755,29	167 886,23	159 154,42
2032	159 154,42	5 549,27	164 703,69	0,00
TOTAL GENERAL	4 495 352,60	752 103,05	2 998 650,32	6 920 083,64

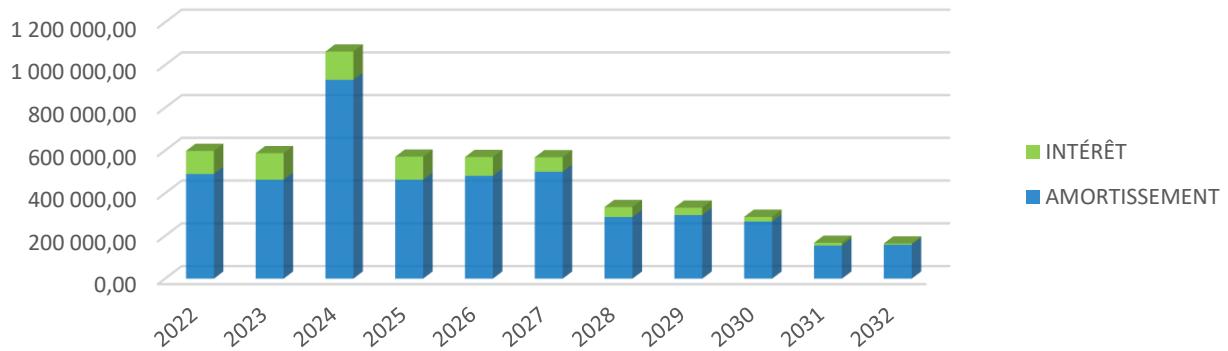
Le graphique suivant illustre la diminution régulière de la dette, qui permet d'envisager de nouveaux emprunts.

ENCOURS DE LA DETTE



Ce dernier graphique montre la répartition des dépenses liées à l'emprunt entre amortissement (dépense d'investissement) et intérêts hors perte de change (dépense de fonctionnement).

RÉPARTITION DE LA DETTE



Annuité 2026

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	462 903,38 €	108 129,44 €	571 032,82 €	2 149 298,98 €
2026	481 164,03 €	88 471,97 €	569 636,00 €	1 668 134,95 €

Les intérêts indiqués ne prennent pas en compte la régularisation des ICNE (intérêts courus non échus)

L'encours de la dette par habitant est de 211,77 € au 31.12.2026 soit à un niveau très inférieur aux communes de même strate.

VILLE DE LOUVECIENNES

